

Conditions générales de location estivale

Conditions de location :

Nos locations sont proposées du **samedi** au **samedi** ou du **dimanche** au **dimanche**. Ce jour est indiqué sur notre site internet, pour chaque bien dans le descriptif. Les arrivées des voyageurs sont prévues à partir de 17 heures et leurs départ 9 heures.

En dehors de la haute saison nous pouvons prévoir une arrivée ou un départ en décalé selon disponibilité : n'hésitez pas à nous contacter : contact@immobiliercorsedusud.com

Réservations :

Acompte 25 % par paiement en ligne ou par chèque ou par chèques vacances ANCV ou par virement bancaire.

La réservation deviendra définitive lors du retour de la convention de location signée ainsi que le règlement.

La caution varie suivant la location d'un montant de 300 € à un montant de 5000€ : elle est versée le jour de l'arrivée : dépôt d'un chèque non encaissé et restitué par voie postale sous quinzaine après le départ du locataire ou empreinte bancaire. Ce montant est indiqué pour chaque bien dans le descriptif : **CAUTION**.

Les **animaux** sont acceptés sous réserve après accord formel et préalable avec le propriétaire ou le mandataire.

NB dans certaines locations les animaux ne sont pas admis !

Indication que vous trouverez dans le descriptif du bien : **ANIMAUX ACCEPTES** ou **ANIMAUX NON ACCEPTES**.

Les **Draps et/ou serviettes** de toilette ne sont en général non fournis (en option sur demande) : le tarif est indiqué sur notre site internet dans l'onglet **LOCATION DE LINGE**. Les cas particuliers sont indiqués (linge compris) sont indiqués dans le descriptif général. 1 lit bébé peut être fourni sur demande uniquement.

Les frais de dossiers sont de 50 € -payables à la réservation.

Le **chauffage** est en supplément à partir du 30/09 jusqu'au 28/04 : varie de 20 €/semaine - à 40€/semaine selon villa et est payable sur place. Le **chauffage pour les piscines privées** (qui en sont équipées) est en supplément : à partir du 30/09 jusqu'au 28/04 : varie de 30€/semaine - à 50€/semaine selon villa et est payable sur place.

La **Taxe touristique** est payable sur place à l'arrivée selon le tarif en vigueur sur la commune.

Le **Ménage final** est généralement en option sur demande. Son montant varie pour chaque bien, il est indiqué dans les options du bien. **Un dépôt de garantie "caution ménage" du montant du ménage sera demandé, le jour de l'arrivée.** (En chèque pour la France - en espèces pour pays européen ou étranger). Il sera restitué si le ménage final est satisfaisant le jour du départ.



30 Strada di Poretta di Ciacconu- 20137 Lecci Porto Vecchio
contact@immobiliercorsedusud.com +33(0)4 95 73 24 75

SARL SANTI EXPERTIMMO CORSE, au capital de 39 520 € - Siège social : 3 Via di u Commandanti Poli 20145 Sari-Solenzara

N°TVA Intracommunautaire : FR9053903548 et SIRET 539 035 428 00033

RCS Ajaccio n° B539 035 428 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière

et Prestations touristiques n° CPI 2A01 2018000 036215 - délivrée par la CCI d'Ajaccio - Garant : GALIAN - 89 Rue de la Boétie 75 008 Paris.

Cependant, le ménage devient obligatoirement payant si le départ du locataire est effectué avant 9 H 00 du matin et/ou si animal.

NB : cas particulier : dans certaines villas le ménage final peut-être compris dans le montant du loyer ou bien obligatoirement payant.

Tous ces détails sont indiqués dans le descriptif : **GÉNÉRAL DU BIEN.**

Nous ne prenons pas en charge les frais liés aux opérations bancaires. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés pour le règlement du solde. **Le règlement du solde est exigible un mois avant de l'arrivée** : par chèque français, en chèque vacances ANCV, en espèces, CB ou Paypal ou par virement bancaire -copie du virement faisant foi.

Conditions d'annulation :

Pour le locataire : **L'assurance ASSURLODGE vous garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait :**

- Maladie grave, accident grave, décès ou hospitalisation de l'assuré, d'un parent ou d'un proche de la famille.
- Contre-indication et suite de vaccination
- Destruction des locaux professionnels ou privés
- Vol dans les locaux professionnels ou privés
- Barrages ou grèves
- Annulation d'une des personnes vous accompagnant (maximum 8 personnes)
- Toutes causes : événement aléatoire pouvant être justifié
- Covid 19 : cas contact, test positif, hospitalisation, maladie ...

Réservez sereinement.

Plus d'imprévus pour vos séjours !

Confiance : + de 50 000 séjours assurés auprès d'une grande compagnie d'assurance

Garantie optimale : Tout le monde est couvert sans lien de parenté nécessaire

Facile & rapide : Déclaration 100% mobile, par courrier ou par mail /Remboursement en 48H.



30 Strada di Poretta di Ciacconu- 20137 Lecci Porto Vecchio
contact@immobiliercorsedusud.com +33(0)4 95 73 24 75

SARL SANTI EXPERTIMMO CORSE, au capital de 39 520 € - Siège social : 3 Via di u Commandanti Poli 20145 Sari-Solenzara

N°TVA Intracommunautaire : FR9053903548 et SIRET 539 035 428 00033

RCS Ajaccio n° B539 035 428 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière

et Prestations touristiques n° CPI 2A01 2018000 036215 - délivrée par la CCI d'Ajaccio - Garant : GALIAN - 89 Rue de la Boétie 75 008 Paris.